



Pêches et Océans Fisheries and Oceans
Canada Canada

Océans et Habitat
Région du Québec

Oceans and Habitat
Quebec Region

Lévis

6211-04-004

Classif. sécurité / Security

Le 17 janvier 2007

Par la poste et par courriel
(rabaska@bape.gouv.qc.ca)

Votre réf. /Your ref.

Notre réf./Our ref.
9615-35-002

Monsieur Qussaï Samak
Président, Commission d'examen conjoint du projet Rabaska
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet: Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures
connexes – Réponses du MPO aux questions de la Commission d'examen
conjoint**

Monsieur le Président,

La Commission d'examen conjoint du projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska a acheminé des questions à monsieur Yves Simpson de Pêches et Océans Canada, le 20 décembre 2006 ainsi que les 11 et 15 janvier 2007.

Vous trouverez ci-joint les réponses du MPO à ces questions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Original signé par Gilles H Tremblay pour :

Richard Nadeau
Directeur régional - Océans et Habitat

QUES50. Lors de la mise en place de la conduite du gazoduc, le promoteur prévoit réaliser la traversée des rivières Etchemin, Chaudière et Beaurivage à l'aide de la méthode par forage directionnel, ou si les conditions s'avèrent non favorables, par la méthode de tranchée ouverte. L'utilisation de la méthode par tranchée ouverte vous semble-t-elle acceptable selon les informations fournies par le promoteur? Quels sont les impacts appréhendés de l'utilisation de la méthode par tranchée ouverte sur ces rivières et sur l'habitat du poisson?

Les analyses des sondages géotechniques réalisés à ce jour indiquent que les conditions seraient favorables à la réussite des forages directionnels pour les rivières Etchemin, Chaudière et Beaurivage. Toutefois, en cas d'échec du forage, le scénario alternatif considéré par Rabaska est la traversée par tranchée ouverte.

Bien que le promoteur propose de nombreuses mesures d'atténuation pouvant limiter certains impacts appréhendés, le risque pour l'habitat du poisson d'effectuer les traversées des trois grandes rivières en tranchée ouverte, tel que proposé, n'en demeure pas moins élevé. Le MPO considère la méthode de traversée par tranchée ouverte comme étant une solution de dernier recours seulement. Nous cherchons des alternatives de moindre impact permettant de diminuer toute destruction, détérioration ou perturbation (DDP) de l'habitat du poisson devant être compensée.

La réalisation des traversées des rivières Etchemin, Chaudière et Beaurivage par tranchée ouverte, tel que présenté comme scénario alternatif, entraînerait un empiètement temporaire d'une superficie totale d'environ 0,8 ha (8 000 m²) causant une DDP d'habitat du poisson qui devrait être compensée.

État des discussions avec le promoteur

Le 4 décembre dernier, le MPO a informé le promoteur que la méthode de traversée par tranchée ouverte pour les 3 grandes rivières était une méthode de dernier recours seulement. Nous avons alors demandé au promoteur de nous faire parvenir des variantes ou d'entrer en contact avec nous pour en discuter.

Page 2